

Oyem/Vie des syndicats/Dynamique unitaire (DU) Les travailleurs invités à la mobilisation

PME
Oyem/Gabon

DANS un entretien avec la presse locale, le 10 novembre dernier, le président de l'Union provinciale de Dynamique unitaire (DU) du Woleu-Ntem, Hubert Zomo Abaga Allogho, a invité « les agents publics et les salariés des secteurs parapublic et privé, y compris les citoyens épris de justice, d'équité et de liberté, à se mobiliser en vue des grandes actions à venir. »

Des actions qui seront lancées, a indiqué le responsable provincial de DU, au cours de l'assemblée générale de rentrée syndicale, prévue le 20 novembre prochain, derrière la tribune officielle du chef-lieu du Septentrion. Cette menace de déclencher des

mouvements de revendications fait suite, selon Hubert Zomo Abaga Allogho, au constat fait par le directeur de DU, de la dégradation des conditions d'existence et de travail des agents de tous les secteurs. Par ailleurs, la coalition syndicale n'a pas manqué de fustiger les mesures d'austérité prises par le gouvernement et qui, quatre mois après leur effectivité, « détériorent les conditions de vie des ménages, au nom d'un pseudo-redressement des finances publiques recommandé par le Fonds monétaire international, en dépit de la saisine de la Cour constitutionnelle, le 12 juillet dernier, rendant suspensive l'application des dites mesures », constate le leader syndical. La confédération syndicale DU, soutenue par les membres de



Photo : PME

Le président de l'Union provinciale de DU du Woleu-Ntem, Hubert Zomo Abaga Allogho.

l'Union provinciale du Woleu-Ntem, attendent ce verdict de la Cour constitutionnelle avec beaucoup d'impatience.

Hubert Zomo Abaga Allogho, restituant les grandes lignes du point-presse organisé par le bureau national de DU, le 2 novembre 2018, à Libreville, s'est indigné de « l'acharnement pathologique du gouvernement à travers le projet de loi des finances 2019, adopté en Conseil des ministres du 15 octobre 2018 ». Les membres de DU sont contre la décision gouvernementale de mettre en vigueur, à compter de janvier 2019, de nouvelles mesures fiscales. Il s'agit, entre autres, de la hausse de 30 à 35% de l'impôt sur les sociétés et des entreprises des secteurs pétrolier et minier, avec une nouvelle augmentation des

prix de la bouteille de gaz butane et du carburant à la pompe. Mais aussi, l'imposition à 50% de l'indemnité des services rendus en cas de départ à la retraite, pour le bénéficiaire, ou à 100% pour les ayants-droit du travailleur décédé. De l'augmentation de 10% des taxes sur les transactions financières par voie électronique, la taxe pour le ramassage des ordures ménagères, le balayage des rues et le curage des caniveaux, et le nouvel impôt dit « contribution sur le traitement des agents publics ».

Autant de griefs et bien d'autres non moins importants, que le responsable provincial de Dynamique unitaire du Woleu-Ntem entend soumettre à l'appréciation des travailleurs, au cours de la prochaine rentrée syndicale à Oyem.

Bitam/Bureau central des douanes

Une contribution non négligeable au budget de l'Etat



Photo : Servais Sonde BATATA

Le commandant Joël Emboni, responsable...



Photo : Servais Sonde BATATA

... du Bureau central des douanes de Bitam.



Photo : Servais Sonde BATATA

Camion sur le point d'être contrôlé par les agents de douane.



Photo : Servais Sonde BATATA

Ces véhicules ont fait l'objet de saisie.

Servais SONDE BATATA
Bitam/Gabon

Le Bureau central des douanes de Bitam dépend de la direction régionale d'Oyem, placée sous la responsabilité du commandant Jean Claude Mboumba. Il a à sa tête le commandant Joël Emboni et compte 35 agents, tous statuts confondus. Cet effectif joue un rôle déterminant dans la vie économique du pays.

LES postes d'Eboré, Méyo-Kyé et Mebogo sont placés sous le giron du Bureau central des douanes de Bitam, qui est une entité de plein exercice réalisant toutes opérations en la matière.

Les missions qui sont confiées à cette entité sont d'ordre fiscal et écono-

mique. Elle apporte aussi son concours aux autres administrations. La mission fiscale est essentiellement consacrée à la liquidation et la collecte des ressources financières pour le compte de l'Etat au niveau des frontières.

En effet, la douane fonctionne en tenant compte des objectifs budgétaires qui lui sont fixés par l'Etat dans la loi des finances. A ce titre, le Bureau central des douanes de Bitam a réalisé, en 2017, des recettes de l'ordre de 861 millions 973 661 francs, alors que la loi de finances projetait 696 millions 415 200 francs. Soit un excédent de 152 millions 800 890 francs.

Dans le cadre de sa mission, la douane contribue au développement de l'économie par l'octroi des régimes y relatifs aux opérateurs qui les sollicitent.

Les régimes économiques sont un ensemble de mesures visant à faciliter l'implication et l'exploitation des unités de production. En outre, par des mesures de facilitation, l'administration des douanes participe à l'essor du commerce.

La douane élabore aussi les statistiques du commerce extérieur, qui sont un outil stratégique de prévision économique.

La douane s'implique aussi dans d'autres domaines

comme la sécurité, l'immigration, les contrôles des produits alimentaires et pharmaceutiques. C'est pour cela que des opérations de fouille sont effectuées systématiquement à chaque arrivée en provenance du Cameroun. Histoire de s'assurer que rien de prohibé n'est infiltré dans la marchandise à déclarer officiellement.

SANCTIONS PENALES. Malgré cette volonté de conformité, il n'est pas

exclu que certains opérateurs, dans le secteur des transports notamment, cherchent toujours à jouer au plus fin en embarquant des objets et produits non déclarés pour ne pas payer les frais fiscaux. Mais l'équipe du commandant Joël Emboni, chef du Bureau central des douanes de Bitam, veille à ce que cela ne soit pas le cas. Dans le cas contraire, les sanctions pénales suivent automatiquement, conformément à la loi et

aux textes en vigueur. C'est en réalité l'une des causes de la présence de certains véhicules (gros porteurs, camions et autres) mis en fourrière et abandonnés par leurs propriétaires véreux et parfois récidivistes.

Dans un autre cas, les usagers ont pour habitude d'aller acheter les véhicules au Cameroun, enfreignant des mesures sur l'importation des voitures d'occasion.

Kyé-Ossi est le berceau du ravitaillement: des plaques d'immatriculation, assorties de cartes grises, sont fabriquées au Gabon et collées sur les plaques une fois la transaction effectuée, et le véhicule peut tranquillement entrer au Gabon.

Depuis les indépendances, il se surse que le Bureau central des douanes de Bitam a toujours joué un rôle déterminant dans la vie économique du pays. D'Eboré à Méyo-Kyé, en passant par les différents postes, les agents luttent pour décourager les contrebandiers, conformément aux instructions de la hiérarchie.